

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 6 novembre 2009

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE DU PROJET INTERREG IV-A "SUR LE CHEMIN D'IBA BASEL 2020 : INNOVATION ET EXCELLENCE"

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°1/I-12e/04 du 13/12/2007 relative au soutien du Conseil Général au projet IBA et donnant délégation à la Commission Permanente pour déterminer les modalités de participation à la mise en oeuvre du projet,

VU la délibération n°2009-9-10-2 de la Commission Permanente du 12/06/2009, relative au projet Interreg IV-A « Sur le chemin d'IBA Basel 2020 : innovation et excellence »,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le Président à signer la convention partenariale relative au projet Interreg IV-A « Sur le chemin d'IBA Basel 2020 : innovation et excellence », qui pourra faire l'objet de modifications mineures n'affectant pas le montant de la participation départementale, lequel a préalablement été fixé à 120 000 €, dont 12 000 € hors convention, par délibération de la Commission Permanente n° 2009-9-10-2 du 12 juin 2009.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions